



Février 2026

BOURSE DE MONTRÉAL

Contrats à terme sur crédit bancaire canadien - FAQ

Zoom sur les nouveaux contrats à terme sur crédit bancaire canadien

La Bourse de Montréal (MX) doit lancer un nouveau contrat à terme sur crédit canadien. Veuillez consulter la FAQ ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard, notamment sur les caractéristiques, les fonctionnalités et les aspects techniques du produit.

Q1 Qu'est-ce qu'un contrat à terme sur crédit bancaire canadien (BCS)?

Un contrat à terme BCS est un contrat canadien négocié en bourse basé sur l'indice Financial Times Stock Exchange (FTSE) Canada des écarts de crédit bancaire, qui couvre un panier d'au plus 24 obligations bancaires canadiennes.

Q2 Quelles sont les caractéristiques de ce contrat?

Ces contrats à terme permettent une exposition à l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire (l'indice sous-jacent) et ils sont libellés en dollars canadiens. Ils sont réglés en espèces selon la valeur de l'indice pour leur période respective, aux dates trimestrielles liées au marché monétaire international (dates MMI), c.-à-d. le troisième mercredi du mois d'échéance.

Les caractéristiques complètes de ce contrat sont présentées [ici](#).

Q3 Qu'est-ce qui représente la valeur de l'indice sous-jacent et, par conséquent, le prix d'un contrat BCS?

L'indice sous-jacent représente une mesure de l'écart de crédit, exprimé en points de base. Par exemple, si le niveau de l'indice est « 85 », cela signifie que l'écart de crédit est de 85 points de base. Ainsi, le prix des contrats BCS (coté à 100 moins l'indice sous-jacent) représente cet écart de crédit à l'échéance du contrat. C'est donc dire qu'une position acheteur dans le contrat bénéficie d'un resserrement de l'écart de crédit et, inversement, qu'une position vendeur est une couverture contre une hausse de l'écart de crédit.

Q4 Comment l'indice sous-jacent est-il déterminé?

Un indice de référence est créé en reproduisant l'indice obligataire secteur financier bancaire FTSE Canada avec un sous-ensemble de valeurs financières canadiennes représentatives liquides. L'univers des obligations sélectionnées est déterminé au moyen d'un processus alliant le filtrage, la mise en bac et le profilage des titres. La deuxième étape consiste à apparier une obligation de référence du gouvernement du Canada à chaque obligation de référence et à calculer un écart de « rendement au pire » (YTW) par obligation. Les écarts obtenus sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière pour produire l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire.

La méthodologie détaillée est disponible sur la [page Web](#) consacrée à l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire. Une foire aux questions détaillée fournit également des renseignements utiles sur les mécanismes de construction et le rééquilibrage.

Q5 Comment les clients peuvent-ils accéder à l'indice?

L'indice est accessible au moyen d'un abonnement à l'indice obligataire universel FTSE Canada, l'« indice parent » de l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire. Pour toute demande concernant les publicités et les licences, veuillez communiquer avec votre gestionnaire de comptes FTSE Russell ou écrire à fi.index@ftserussell.com pour obtenir de plus amples renseignements. Pour les abonnés actuels, la série de l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire est disponible par le même canal de transmission (FTP) que les fichiers d'indice standards. Ces fichiers en format .csv sont mis à jour quotidiennement dans leur dossier respectif.

Q6 Quelle est la durée de l'indice?

On estime que la durée modifiée de l'indice se situe entre 3 et 3,5 ans.

Q7 L'indice est-il représentatif du marché des sociétés canadiennes?

Le panier de l'indice suit de près le secteur des sociétés canadiennes avec un coefficient de corrélation de 0,9 R².

Q8 Combien de contrats seront cotés?

La Bourse inscrira à sa cote les quatre contrats à l'échéance la plus rapprochée du cycle trimestriel commençant en mars (mars, juin, septembre, décembre). Chaque mois de contrat est associé à une série de l'indice; veuillez consulter l'[illustration du calendrier des contrats à terme](#) pour en savoir plus.

Q9 Comment détermine-t-on le prix de règlement final des contrats BCS?

Le règlement final a lieu le troisième mercredi du mois de livraison du contrat (date MMI), la dernière date d'opération tombant le jour précédent. Le prix de règlement final est égal à 100 moins la valeur de clôture pertinente de la série de l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire, calculée à partir des prix composites de CanDeal à la clôture du marché intermédiaire, à 16 h (HE), pour chaque obligation.

Q10 Ces contrats BCS sont-ils admissibles aux opérations en bloc?

Oui, les contrats BCS sont admissibles aux opérations en bloc. Veuillez consulter les Règles de la Bourse de Montréal pour obtenir des précisions sur les seuils de volume des opérations en bloc.

Q11 Comment les contrats à terme sur crédit se comparent-ils à l'indice de swaps sur défaillance de crédit (CDX)?

Bien que les contrats à terme sur crédit puissent offrir une solution de rechange attrayante aux swaps sur défaut de crédit (les deux instruments étant exprimés en termes d'écart de crédit), ils sont uniques dans le sens où (1) ils sont négociés en bourse et économiques, (2) ils représentent mieux le secteur des sociétés canadiennes, (3) leur structure est plus simple, comme en témoigne la composition de l'indice et (4) aucune entente ISDA n'est nécessaire.

Q12 Pouvez-vous donner des exemples d'utilisation typique de ces contrats?

Les contrats à terme sur crédit peuvent être utilisés dans diverses situations, notamment (1) pour gérer la liquidité : gestion de la liquidité quotidienne d'un portefeuille, (2) pour couvrir la duration et les écarts vis-à-vis d'un portefeuille d'émissions obligataires, (3) dans le cadre d'une vision tactique ou à des fins de spéculation, (4) dans le cadre de stratégies de superposition : augmentation ou réduction de l'exposition par rapport à d'autres instruments en portefeuille et (5) pour obtenir une exposition au crédit canadien.

Q13 Comment dois-je calculer la juste valeur du contrat à terme sur crédit?

La juste valeur théorique du contrat BCS peut être déterminée à l'aide d'un modèle qui suppose une relation sans arbitrage entre l'investissement dans le portefeuille d'obligations constituant l'indice et dans le contrat à terme. La représentation indicative de la juste valeur correspond à un niveau auquel devrait se négocier l'indice, en tenant compte du financement et du coût de portage associés à la détention d'un portefeuille de positions acheteur d'obligations bancaires et de positions vendeur d'obligations du gouvernement du Canada (composantes de l'indice). Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur le modèle à la page d'accueil du produit.

Q14 Comment puis-je calculer la juste valeur du report des contrats à terme?

La juste valeur du report de position correspond à la différence entre la juste valeur du contrat à terme dont l'échéance est la plus rapprochée et celle du contrat à terme d'échéance éloignée.

$$\text{Juste valeur du report} = \text{Juste valeur du contrat à terme d'échéance rapprochée} - \text{Juste valeur du contrat à terme d'échéance éloignée.}$$

Soulignons que, dans le cas des contrats à terme BCS, la stratégie de report repose sur une position acheteur dans le mois du contrat d'échéance rapprochée et une position vendeur dans le mois du contrat d'échéance éloignée.

Q15 Quelle est la valeur de l'écart de crédit d'une variation de 1 point de base (CS01) du contrat BCS?

Les unités de négociation du contrat BCS sont à 5 000 \$ CA x l'indice du contrat, ce dernier étant défini comme 100 moins l'indice des écarts de crédit sous-jacent (exprimé en pourcentage). Si l'indice des écarts de crédit augmente de 1 point de base (0,01 %), le prix du contrat BCS diminuerait de 0,01 \$ CA et sa valeur marchande, de 50 \$ CA (5 000 \$ CA x 0,01). Par conséquent, le contrat CS01 est de 50 \$ CA par point de base d'écart de crédit. Cette valeur reste constante pendant la durée du contrat.

Q16 Quelle est l'unité minimale de fluctuation des prix et qu'est-ce que cela représente?

L'échelon de cotation du contrat BCS est fixé à 0,005 point de l'indice, ce qui représente un écart de crédit de ½ point de base. Cette variation minimale de 0,005 point d'indice = 25 \$ par échelon de cotation (5,000 \$ CA x 0,005).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits offerts, veuillez consulter la page d'accueil de la Bourse de Montréal sur les contrats à terme sur crédit. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'indice, veuillez consulter le [site Web de FTSE](#).

[Abonnez-vous](#) aux avis par courriel de la Bourse.

m-x.ca

© Bourse de Montréal Inc., 2026. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de distribuer, de vendre ou de modifier le présent document sans le consentement préalable écrit de Bourse de Montréal Inc. Les renseignements qui figurent dans le présent document sont fournis à titre d'information seulement. Ni Groupe TMX Limitée ni ses sociétés affiliées ne garantissent l'exhaustivité des renseignements qui figurent dans le présent document ni ne sont responsables des erreurs ou des omissions que ceux-ci pourraient comporter ni de l'utilisation qui pourrait en être faite. Le présent document ne vise pas à offrir des conseils en placement, en comptabilité ou en fiscalité ni des conseils juridiques, financiers ou autres, et l'on ne doit pas s'en remettre à celui-ci à de telles fins. L'information présentée ne vise pas à encourager l'achat de titres inscrits à la Bourse de Montréal, à la Bourse de Toronto ou à la Bourse de croissance TSX. Le Groupe TMX et ses sociétés affiliées ne cautionnent ni ne recommandent les titres mentionnés dans le présent document. Bourse de Montréal et MX sont des marques déposées de Bourse de Montréal Inc. Groupe TMX, TMX, le logo de TMX, Groupe TMX, Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX sont des marques de commerce de TSX Inc. et elles sont utilisées sous licence.

« FTSE^{MD} » est une marque de commerce des sociétés du London Stock Exchange Group et elle est utilisée par FTSE International Limited (« FTSE ») sous licence. « Russell^{MD} » est une marque de commerce de Frank Russell Company (« Russell »). FTSE, Russell ou leurs concédants de licence détiennent tous les droits relatifs à l'indice FTSE Canada des écarts de crédit bancaire (l'« indice »). FTSE, Russell ainsi que les sociétés de leur groupe ou concédants de licence : a) n'assument aucune responsabilité, perte, dépense ou obligation ni aucuns dommages-intérêts relativement à un produit dérivé fondé sur l'indice; et b) déclinent toute responsabilité quant à toute erreur ou omission, à l'adaptation à un usage particulier ou aux résultats pouvant être obtenus de l'usage de l'indice ou de données connexes. Aucune partie ne peut se fier à l'indice ou aux données connexes contenues dans la présente communication, et l'indice et les données connexes appartiennent à FTSE, à Russell ou aux sociétés de leur groupe. Il est interdit d'utiliser ou de distribuer l'indice sans le consentement écrit exprès de FTSE ou de Russell. FTSE et Russell ne font pas la promotion du contenu de la présente communication ni des produits financiers ou dérivés auxquels celle-ci se rapporte, ni ne soutiennent ou cautionnent ce contenu ou les produits ou dérivés dont il est question.